

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2023-07-001

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2023

# Sommaire

## **Direction Départementale des Territoires 18 / SAJSER**

18-2023-07-03-00002 - Arrêté N° 2023-1145 accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental et à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher (28 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 18

18-2023-07-03-00002

Arrêté N° 2023-1145 accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental et à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher

**Arrêté N° 2023-1145**  
accordant délégation de signature  
à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental  
et à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** les lois n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 relatives au transfert de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de diverses commissions administratives ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en tant que préfet du Cher,
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles
- Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 24 février 2022, nommant M. Eric DALUZ, directeur départemental des territoires du Cher,
- Vu** l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature,

**Considérant** que la direction départementale des Territoires du Cher est chargée du secrétariat et de l'animation de :

- la commission départementale de la nature des paysages et des sites (CDNPS), dans ses formations « nature », « sites et paysages » et « publicité »,
- la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),
- la commission départementale d'orientation agricole (CDOA),
- la commission consultative paritaire des baux ruraux (CCPBR),
- la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS),
- La sous-commission pour la sécurité contre le risque d'incendie de forêts et d'espaces naturels.

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** - Délégation de signature est donnée à Eric DALUZ, directeur départemental des territoires, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes, décisions et documents relevant des domaines et matières précisés ci-après :

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### A / Gestion du personnel

- I.A.1** Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié ;
- I.A.2** Octroi et renouvellement des congés de maladie, congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, congés de longue maladie, congés de grave maladie et congés de longue durée ;
- I.A.3** Autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique ;
- I.A.4** Retour dans l'exercice de ses fonctions à temps plein ;
- I.A.5** Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps,
- I.A.6** Octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical
- I.A.7** Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité,
- I.A.8** Autorisations de déplacement (ordres de mission),
- I.A.9** Avertissement et blâme
- I.A.10** Imputabilité au service des accidents de service et des accidents du travail
- I.A.11** Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail,
- I.A.12** Recrutement du personnel temporaire, contractuel, ou vacataire dans la limite des crédits notifiés et délégués,
- I.A.13** Changements d'affectation des fonctionnaires des catégories B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification dans la situation des intéressés,
- I.A.14** Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes,
- I.A.15** Octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie,

### B / Responsabilité civile

- I.B.1** Règlement amiable des dommages matériels causés par l'État à des particuliers.

### C / État tiers-payeur

- I.C.1** Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

### D/ Défense et sécurité

- I.D.1** Avis de recensement des entreprises pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile,
- I.D.2** Avis de radiation des entreprises recensées pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile.

### E / Contentieux administratif

- I.E.1** Mémoires produits dans le cadre de la procédure gracieuse et dans le cadre de la procédure contentieuse déposée devant la juridiction administrative.

### F / Autorité environnementale

- I.F.1** Saisie de l'autorité environnementale,
- I.F.2** Notification de l'avis de l'autorité environnementale au pétitionnaire,
- I.F.3** Contribution des services pour la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale.

### G / Participation du public

- I.G.1** Courriers de saisine du TA pour la désignation de commissaires enquêteurs,
- I.G.2** Arrêtés d'ouverture et avis d'enquêtes publiques,
- I.G.3** Tout courrier relatif à l'organisation des enquêtes publiques
- I.G.4** Tous actes relatifs à la procédure de participation du public prévues aux articles L123-19 et L123-19-1 à L123-19-7 et R123-46-1 du Code de l'environnement.

## H / Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées

**I.H.1** Arrêtés autorisant à pénétrer sur les propriétés privées pris en application de la loi du 29 décembre 1892.

## **II – ROUTES, TRANSPORTS ET CIRCULATION ROUTIÈRE**

### A / Exploitation de la route et police de la circulation

**II.A.1** Réglementation permanente de la police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation,

**II.A.2** Réglementation temporaire de la police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation à l'occasion de chantier, manifestation ou événements imprévisibles,

**II.A.3** Réglementation de la circulation sur les ponts des routes départementales classées à grande circulation,

**II.A.4** Utilisation de pneumatiques à crampons pour les véhicules de plus de 3,5 T (véhicules d'intervention, de secours assurant des transports de première nécessité) / Utilisation de pneumatiques à crampons en dehors de la période fixée par arrêté ministériel,

**II.A.5** Transports exceptionnels : avis et autorisation individuelle de circulation,

**II.A.6** Autorisation de circulation des véhicules de transport de marchandises de PTAC supérieur à 7,5 T pendant les périodes d'interdiction,

**II.A.7** Réglementation de la circulation sur le réseau autoroutier concédé.

### B / Réglementation des transports

**II.B.1** Arrêtés de circulation des petits trains routiers,

**II.B.2** Délivrance des récépissés de déclaration de transport de déchets par route.

### C / Éducation routière

**II.C.1** Contrats de labellisation et certificat de conformité dans le cadre du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »,

**II.C.2** Plan de contrôle départemental des centres de sensibilisation à la sécurité routière,

**II.C.3** Actes administratifs relatifs à la gestion des places d'examens,

**II.C.4** Courriers de procédures contradictoires pouvant aboutir à un retrait des examens théoriques et/ou pratiques du permis de conduire.

### D / Chemins de fer

**II.D.1** Alignement des constructions sur les terrains riverains

## **III – HABITAT**

### A / Prêt d'accèsion à la propriété (PAP)

**III.A.1** Autorisation de location d'un logement financé par un PAP et ne pouvant pas être occupé pour des raisons familiales ou professionnelles.

### B / Logement Social

**III.B.1** Convention entre l'État et les bailleurs de logements sociaux, publics et privés,

**III.B.2** Décisions de subvention pour acquisition foncière et remboursement,

**III.B.3** Fiche de fin d'opération pour l'acquisition amélioration et la construction de logements locatifs aidés,

**III.B.4** Décisions de dérogations pour début de travaux antérieur à la décision d'octroi de subvention, pour les opérations d'amélioration des logements locatifs sociaux prévues dans le cadre de la programmation annuelle,

**III.B.5** Décisions de vente et de changement d'usage de logements HLM,

**III.B.6** Prise en considération des dossiers d'intention de démolir, autorisation de démolir des logements locatifs sociaux.

C / Politique de la Ville

**III.C.1** Notification des arrêtés préfectoraux attributifs de subventions.

D / Changement d'affectation,

**III.D.1** Autorisation de changement d'affectation.

E / Accessibilité et établissements recevant du public (ERP)

**III.E.1** Convocation aux réunions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité, sous-commission accessibilité,

**III.E.2** Transmission des documents administratifs,

**III.E.3** Approbation des procès-verbaux sur études des dossiers,

**III.E.4** Approbation des procès-verbaux suite aux visites de réception,

**III.E.5** Dérogations aux règles d'accessibilité : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions,

**III.E.6** Autorisation de travaux relatifs aux ERP: accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions,

**III.E.7** Agendas d'accessibilité programmée : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions, prorogations des délais de dépôt et d'exécution.

#### **IV - URBANISME ET PLANIFICATION**

A / Droit des Sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme

**IV.A.1** Décisions relatives aux déclarations préalables et permis de démolir sauf avis divergent entre le maire et le responsable de l'État chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme,

**IV.A.2** Consultations nécessaires à l'instruction des demandes d'actes et d'autorisations d'urbanisme

**IV.A.3** Notification au pétitionnaire de la modification du délai d'instruction (articles R 423-42 à R 423-45 du Code de l'urbanisme)

**IV.A.4** Notification au pétitionnaire de la liste des pièces manquantes (article R 423-38 du code de l'urbanisme),

**IV.A.5** Décisions relatives aux autorisations de différer les travaux ou de vendre les lots ou la location des lots avant exécution de tout ou partie des travaux prescrits (pour les permis d'aménager),

**IV.A.6** Certificats pour non opposition à déclaration préalable et en cas de permis tacite

**IV.A.7** Avis conformes relevant des articles L 422-5 et L 422-6 du Code de l'urbanisme.

**IV.A.8** Décisions relatives aux demandes de modification de permis de construire ou d'aménager délivré en cours de validité

**IV.A.9** Décisions de prorogation et de transfert des actes et autorisations d'urbanisme

**IV.A.10** Décisions de retrait à la demande du pétitionnaire

**IV.A.11** Certificats d'urbanisme : lettre informant le pétitionnaire que son CU ne peut être instruit en cas de dossier non complet

B / Contrôle de la conformité des travaux

**IV.B.1** Lettre d'information au pétitionnaire préalable au récolement (art R462-8 du Code de l'urbanisme),

**IV.B.2** Mise en demeure de déposer un modificatif ou de se mettre en conformité avec l'autorisation (art R462-9 du Code de l'urbanisme),

**IV.B.3** Attestation certifiant que la conformité des travaux avec l'autorisation n'a pas été contestée(art R462-10 du Code de l'urbanisme).

C/ Documents de planification

**IV.C.1** Lettre de consultation des services de l'État associés dans le cadre des porter à connaissance et pour les avis nécessaires à l'élaboration ou à la révision des PLU, des SCOT, des cartes communales ou des RLPI,

- IV.C.2** Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités,
- IV.C.3** Élections des élus communaux membres de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme (articles L132-14, R132-10 et R132-11 du Code de l'urbanisme),
- IV.C.4** Convocation de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme pour l'élection d'un président et d'un vice-président (article R132-14 du Code de l'urbanisme).

D / Droit de préemption dans les zones d'aménagement différé

- IV.D.1** Attestation précisant que le bien est situé ou non à l'intérieur du périmètre d'une zone d'aménagement différé.

E/ Archéologie préventive

- IV.E.1** Tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du Code de l'urbanisme constituent le fait générateur.

F / Commission

- IV.F.1** commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions.

## **V – PUBLICITÉ**

A / Pour les communes ne disposant pas d'un règlement local de publicité (RLP) :

- V.A.1** Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction des déclarations préalables (R581-6 à 8 du code de l'environnement).
- V.A.2** Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction, consultation, courriers de transmission de la décision au maire, décision, notification des autorisations préalables (R581-9 à 13 du Code de l'environnement).
- V.A.3** Courriers, décisions, arrêtés liés à l'amende préfectorale.

- Mesures de police :

- V.A.4** Lettre contradictoire,
- V.A.5** Arrêté de mise en demeure, courrier de notification,
- V.A.6** Courriers d'information au maire,
- V.A.7** Transmission au procureur,
- V.A.8** Tout courrier concernant l'exécution d'office,
- V.A.9** Tout courrier concernant l'astreinte administrative.

B / Pour les communes disposant d'un règlement local de publicité (RLP) :

- V.B.1** Lettre de constat de carence du maire.

## **VI - ÉCONOMIE AGRICOLE**

A / Modernisation des exploitations

- VI.A.1** Aides à l'installation aux jeunes agriculteurs,
- VI.A.2** Prêts bonifiés aux investissements,
- VI.A.3** Aides aux investissements productifs : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), plan végétal environnement (PVE), plan performance énergétique (PPE) et plan de modernisation des bâtiments d'exploitation (PMBE),
- VI.A.4** Aides aux investissements non productifs : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), dessertes forestières et anticipation des risques,
- VI.A.5** Aides du programme pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales (PIDIL) et application départementale du programme régional pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission des jeunes en agriculture (AITA),



**VI.A.6** Dispositif d'accompagnement des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

B / Amélioration des structures agricoles

**VI.B.1** Contrôle des structures agricoles,

**VI.B.2** Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC),

**VI.B.3** Plan de cession progressive d'exploitation,

**VI.B.4** Dispositif de soutien en faveur des exploitations agricoles en difficulté (agriculteurs en difficulté),

**VI.B.5** Cumul temporaire d'activité agricole et de pension de retraite,

**VI.B.6** Ré-insertion professionnelle

**VI.B.7** Valeurs locatives des baux ruraux

**VI.B.8** Prévention du mal-être en agriculture.

C / Maîtrise de la production

**VI.C.1** Aides de la Politique Agricole Commune 2014-2022 et 2023-2027

**VI.C.2** Conditionnalité des aides,

**VI.C.3** Répartition des références de production ou des droits à aides,

**VI.C.4** Aides couplées animales et végétales,

**VI.C.5** Aides découplées,

**VI.C.6** Notification du taux de réduction des aides compensatoires et des sanctions consécutives aux contrôles.

D / Autres aides

**VI.D.1** Calamités agricoles,

**VI.D.2** Octroi conjoncturel d'aides individuelles directes au revenu ou à l'investissement,

**VI.D.3** Aides relevant du règlement de minimis.

E / Publication des bans des vendanges.

**VI.E.1** Arrêté préfectoral fixant la date de début de la récolte par appellation.

F / Commission et comités administratifs

**VI.F.1** commission départementale d'orientation agricole (CDOA) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions

**VI.F.2** commission consultative paritaire des baux ruraux (CCPBR) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions

G / Coordination des contrôles en agriculture

**VI.G.1** Tous les actes, avis et suivis relatifs à la coordination des contrôles en agriculture

H / Compensation collective agricole,

**VI.H.1** Tous les actes, avis et suivis relatifs à la mise en œuvre du dispositif d'étude préalable et de compensation collective agricole.

## **VII – DÉVELOPPEMENT RURAL**

Tous les actes, décisions, conventions et documents relatifs à la mise en œuvre des aides FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal et les actes, décisions, conventions et documents relatifs au Programme de développement Rural Régional, programmation 2014-2022 et 2023-2027,

**VII.A.1** Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN),

**VII.A.2** Gestion et restauration des sites Natura 2000,

**VII.A.3** Création et modernisation d'hébergement touristique,

**VII.A.4** Programme LEADER,

**VII.A.5** Ecophyto,

**VII.A.6** Aides à l'agriculture biologique,

**VII.A.7** Mesures agro-environnementales (MAE),

**VII.A.8** Dispositifs de protection des troupeaux contre la prédation et investissements liés à la protection des exploitations contre la prédation.

## **VIII - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES, PROTECTION DE LA NATURE.**

### A / Forêts

#### **VIII.A.1** Autorisation de coupes :

- à défaut de gestion durable (art. L124-5 du code forestier),
- dans le cadre du régime d'autorisation administrative (art. L312-9, L312-10, R312-19 et R312-20 du code forestier),

#### **VIII.A.2** Copies exécutoires des contrats de prêts du Fond Forestier National (FFN) et actes de mainlevée de garantie hypothécaire afférents à ces contrats,

#### **VIII.A.3** Avenants aux contrats de prêts en numéraire du FFN,

#### **VIII.A.4** Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du FFN et décision modificative de la surface boisée objet de ce prêt,

#### **VIII.A.5** Dérogations pour le logement des récoltes ou le stockage des pailles (art. R131-2 du code forestier - art. 13,14 et 15 de l'arrêté préfectoral n°2012-1-1272 du 24 octobre 2012 relatif à la prévention des incendies),

#### **VIII.A.6** Décisions en matière d'investissement forestier,

#### **VIII.A.7** Décisions en matière de défrichement (art. L.214-13 à L.214-14 ; L.341-1 à L.341-10 ; L.342-1 ; R.214-30 et R.214-31 ; R.341-1 à R.341-8 du code Forestier),

#### **VIII.A.8** Décisions en matière d'application du régime forestier (art. L.214-3, L.214-4 ; R.214-1 à R.214-9 du code forestier),

#### **VIII.A.9** Décisions en matière de regroupement de la propriété et de la gestion forestière : autorisation à un groupement forestier d'inclure parmi les immeubles qu'il possède, leurs accessoires ou dépendances inséparables destinés à la réalisation de son objet social ainsi que les terrains à vocation pastorale nécessaires pour cantonner la pratique du pâturage hors des parties boisées justifiant d'une mise en défense ou des terrains à boiser du groupement. (art. L331-6 et R331-2 du Code forestier).

### B / Chasse

#### **VIII.B.1** Certificats de capacité pour l'élevage, la vente et le transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (art. R413-25 à R413-27 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.2** Autorisation d'ouverture et retrait d'autorisation des établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (tous gibiers confondus) soumis à autorisation (art. L413-1 à L413-5 et R413-28 à R413-39 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.3** Décisions relatives aux établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (tous gibiers confondus) soumis à déclaration (art. L413-1 à L413-5 et R413-40 à R413-41 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.4** Décisions en matière de manifestations, d'entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse (arrêté du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse),

#### **VIII.B.5** Arrêtés relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Cher (art. L424-2 et suivants et R424-1 et suivants du code de l'environnement),

#### **VIII.B.6** Récépissé de déclaration de chasse commerciale (art. L424-3 et R424-13-1 à R424-13-4 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.7** Arrêtés relatifs à la suspension de l'exercice de la chasse en cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier (art. R424-3 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.8** Décisions relatives à la recherche et à la poursuite du gibier à l'aide de sources lumineuses pour les comptages et captures à des fins scientifiques ou de repeuplement (art. 11 bis de l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié),

#### **VIII.B.9** Attestation de conformité de meute (arrêté ministériel du 18 mars 1982 modifié),

#### **VIII.B.10** Décisions relatives à l'introduction et au prélèvement de gibier dans le milieu naturel (art. L424-8 et R424-11 du code de l'environnement ; arrêté ministériel du 7 juillet 2006),

#### **VIII.B.11** Décisions relatives à l'application du plan de chasse (art L425-6 à L425-13 et art. R425-1-1 à R425-13 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.12** Arrêtés fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux classés nuisibles dans le département du Cher (art. L425-2, R427-6, R427-13 à R427-18 et R427-25 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.13** Arrêtés relatifs à la nomination des lieutenants de louveterie (art. L427-1 et R427-1 à R427-3 du code de l'environnement),

#### **VIII.B.14** Décisions relatives de l'organisation de battues administratives et de chasses particulières (Art. L427-4 à L427-7 du code de l'environnement et R427-1 à R427-4 du code de l'environnement),

- VIII.B.15** Décisions relatives à la destruction de sangliers au comportement ou à l'aspect anormal, par les lieutenants de louveterie (art. R427-1 à R427-4 du code de l'environnement),
- VIII.B.16** Arrêtés définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre et du castor d'Eurasie est avérée (arrêté du 02 septembre 2016),
- VIII.B.17** Décisions individuelles relatives à la destruction à tir des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (arrêté ministériel et arrêté préfectoral annuel pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts),
- VIII.B.18** Décisions relatives à la destruction des animaux nuisibles par utilisation d'oiseaux de chasse au vol (art. R427-25 du code de l'environnement),
- VIII.B.19** Décisions d'agrément des piégeurs et de suspension de celui-ci (art. R427-16 du code de l'environnement et arrêté ministériel du 29 janvier 2007).

#### C / Pêche et gestion des ressources piscicoles

- VIII.C.1** Arrêtés relatifs à l'organisation de la pêche dans le département du Cher (art. L431-1 à L431-5, L435-1, L436-1 à L436-12, R436-6 à R436-42, R436-44 à R436-46, R436-55 à R436-79, D436-79-1 du code de l'environnement),
- VIII.C.2** Décisions relatives à la création de réserves temporaires de pêche d'une durée minimale d'une année et maximale de 5 ans en vue de la protection du poisson (art. R436-73 et R436-74 du code de l'environnement),
- VIII.C.3** Décisions relatives au concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie (art. R436-22 du code de l'environnement),
- VIII.C.4** Décisions relatives à l'introduction de spécimens d'espèces de poissons non représentées (art. L432-10 et R432-6 à R432-7 du code de l'environnement),
- VIII.C.5** Décisions relatives à l'évacuation et au transport des poissons en cas d'abaissement artificiel du niveau des eaux (Art. R436-12 du code de l'environnement),
- VIII.C.6** Accusé de réception des déclarations prévues à l'article L431-8 du code de l'environnement ; délivrance ou refus de délivrance de certificat attestant la validité des droits prévus à l'article L431-7 du code de l'environnement ; arrêté constatant le changement de titulaire d'une autorisation ou d'une concession administrative au sens de l'article L431-7 (3°) du code de l'environnement.
- VIII.C.7** Décisions relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées de pêche et de pisciculture (art. R.434-27 du code de l'environnement) et celles relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (Art. R.434-33 du code de l'environnement),
- VIII.C.8** Décisions exceptionnelles relatives à la capture et au transport du poisson (art. L436-9 du code de l'environnement),
- VIII.C.9** Décisions relatives aux techniques de pêche et captures autorisées (art. R436-21 et R436-23 du code de l'environnement),
- VIII.C.10** Décisions relatives à la pêche de carpe à toute heure (art. R436-14 du code de l'environnement),
- VIII.C.11** Décisions relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche (art. R436-8 et R.436-32 du code de l'environnement),

#### D / Eau et milieux aquatiques

- VIII.D.1** Instauration de la servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux,
- VIII.D.2** Arrêtés temporaires réglementant l'usage de l'eau (art. L211-3 du Code de l'environnement),
- VIII.D.3** Traitement des demandes de dérogation aux mesures de restriction de l'usage de l'eau (art R211-66 du Code de l'environnement)
- VIII.D.4** Tous les actes relatifs à la procédure d'autorisation prévue aux articles L214-1 à L214-6, R214-6 à R214-31-5 et R214-41 à R214-56 du Code de l'environnement, à l'exception des arrêtés d'autorisation, des arrêtés complémentaires et des arrêtés renouvelant l'autorisation,
- VIII.D.5** Tous les actes relatifs aux droits fondés en titre ayant fait l'objet, ou non, d'une autorisation (arrêté constatant la perte d'un droit fondé en titre, arrêté abrogeant une autorisation ou un droit fondé en titre et demandant la remise en état du site, arrêté fixant les prescriptions applicables à la remise en service d'une installation fondée en titre ou autorisée avant 1919 pour une puissance maximale brute inférieure à 150 kW...) au titre des articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6, L.215-10 et R.214-18-1 du code de l'environnement),
- VIII.D.6** Tous les actes relatifs à la procédure d'autorisation environnementale prévue aux articles L181-1 à L181-32 et R181-1 à R181-57 du Code de l'environnement, à l'exception des arrêtés d'autorisation, des arrêtés complémentaires et des arrêtés renouvelant l'autorisation environnementale,

- VIII.D.7** Tous les actes relatifs à la procédure de déclaration prévus aux articles L214-1 à L214-6 et R214-32 à R214-56 du code de l'environnement,
- VIII.D.8** Tous les actes relatifs à la procédure d'opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes prévues aux articles L 211-7 et R214-88 à R214-103 du Code de l'environnement,
- VIII.D.9** Arrêtés portant agrément des personnes effectuant les vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des systèmes d'assainissement non collectifs.

#### E / Protection de la nature

- VIII.E.1** Décisions relatives à la détention, au transport et à l'utilisation d'oiseaux pour la chasse au vol (Arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques),
- VIII.E.2** Décisions relatives à la destruction du Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) (art. L411-1, L411-2, et R411-1 à R411-14 du code de l'environnement),
- VIII.E.3** Décisions relatives à l'arrachage de bulbes (art. L412-1 et R412-1 à R412-4 du Code de l'environnement),
- VIII.E.4** Décisions en matière de chartes et de contrats Natura 2000 (art. L414-3 et R414-13 à R414-17 du Code de l'environnement),
- VIII.E.5** Autorisations exceptionnelles de prélèvement, destruction, capture, transport, utilisation de végétaux ou d'animaux d'espèces protégées, à des fins scientifiques ou autres, et autorisation de naturalisation ou d'exposition d'animaux naturalisés appartenant à des espèces protégées (art. L411-1 et L411-2 et R411-6 à R411-16 du code de l'environnement),
- VIII.E.6** Décisions relatives à la destruction des espèces exotiques envahissantes, en application des articles L411- 8 et suivants du code de l'environnement, ainsi que des articles R411-46 et R411-47 du même code,
- VIII.E.7** Tous les actes relatifs à la procédure d'agrément et d'habilitation des associations de protection de l'environnement prévue aux articles L141-1 à L141-3 et R141-1à R141-20 et R141-21 à R141-26 du code de l'environnement.
- VIII.E.8** - Décisions d'indemnisations ou de refus d'indemnisation en application de l'arrêté du 9 juillet 2019 pris pour l'application du décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx.

#### F / Police de l'environnement

- VIII.F.1** Arrêtés de mise en demeure et sanctions administratives en découlant, au titre des articles L162-14 et R162-2 du code de l'environnement, ainsi que des articles L171-7 et suivants du même code,
- VIII.F.2** Proposition de transaction pénale en matière de police de la pêche et de l'eau (art. L173-12 et R173-1 à 4 du Code de l'environnement),

#### G / Commissions

- VIII.G.1** - commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions
- VIII.G.2** commission départementale des sites et paysages (CDNPS) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions.

### **IX - GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

- IX.1** Actes d'administration du domaine public,
- IX.2** Autorisations d'occupation temporaire (articles R2122-1 à 8 du Code général de la propriété des personnes publiques),
- IX.3** Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires (article L2124-8 du Code général de la propriété des personnes publiques),
- IX.4** Actes de délimitations du domaine public fluvial,
- IX.5** Autorisations ou refus d'extraction de matériaux dans le lit des cours d'eau du domaine public fluvial,
- IX.6** Décisions relatives à tous travaux en zones submersibles.

## **X - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE**

**X.1** Délivrance des arrêtés de police de la navigation intérieure sur les fleuves, rivières, canaux, lacs retenues et étangs d'eau douce, régie par le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié,

**X.2** Délivrance des arrêtés de police de la navigation dans le cadre de la navigation de plaisance, des activités sportives et touristiques sur les eaux intérieures ainsi que sur le plan d'eau du Val d'Auron.

## **XI - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS**

Sur les chapitres concernant les programmes suivants : Infrastructures et service de Transports (IST) Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH), Paysages, eau et biodiversité (PEB) :

A / Pièces et instruction des dossiers de subventions de l'État :

**XI.A.1** Accusé de réception,

**XI.A.2** Demande de pièces complémentaires,

**XI.A.3** Autorisation de commencer l'exécution du projet,

**XI.A.4** Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention après accusé de réception,

**XI.A.5** Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention sans accusé de réception,

**XI.A.6** Décision de surseoir au rejet implicite,

**XI.A.7** Notification de la décision attribuant les subventions,

**XI.A.8** Décision de prorogation du délai de commencement d'exécution du projet,

**XI.A.9** Absence d'information concernant le commencement d'exécution d'un projet,

**XI.A.10** Rappel de la date limite de réalisation d'un projet,

**XI.A.11** Décision de prorogation du délai d'exécution d'un projet.

B / Pour les projets relevant du programme urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH) :

**XI.B.1** Décisions attributives de subventions relatives aux aides à la pierre :

- prime à l'amélioration des logements à usages locatifs (PALULOS),
- prêt locatif à usage social (PLUS),
- prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

**XI.B.2** Décisions d'agrément concernant :

- prêt social de location accession (PSLA),
- prêt locatif social (PLS),
- prêt locatif intermédiaire (PLI).

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DALUZ, délégation de signature est accordée à M. Yannick PASTOUREAU, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents listés ci-dessus à l'exclusion des matières suivantes :

- Responsabilité civile : règlement amiable des dommages matériels causés par l'État à des particuliers
- Etat tiers-payeur : recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation

**Article 3** - Lorsqu'ils sont d'astreinte de direction, délégation de signature est accordée aux cadres dont les noms suivent : Mme Olivia GILLET, Mme Frédérique VIDALIE, M. Mickaël DURAND, M. Christophe SOULIER, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents listés ci-dessus à l'exclusion des matières suivantes :

- Gestion du personnel :
  - Octroi des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié ;
  - Octroi et renouvellement des congés de maladie, congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, congés de longue maladie, congés de grave maladie et congés de longue durée ;
  - Autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique ;
  - Retour dans l'exercice de ses fonctions à temps plein ;
  - Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité,
  - Avertissement et blâme

Imputabilité au service des accidents de service et des accidents du travail

Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail,

Recrutement du personnel temporaire, contractuel, ou vacataire dans la limite des crédits notifiés

- Changements d'affectation des fonctionnaires des catégories B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification dans la situation des intéressés, Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes
- Responsabilité civile : règlement amiable des dommages matériels causés par l'État à des particuliers
- État tiers-payeur : recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation
- Contentieux administratif : mémoires produits dans le cadre de la procédure contentieuse déposée devant la juridiction administrative
- Participation du public :  
Courrier de saisine du TA pour la désignation de commissaires enquêteurs  
Arrêtés d'ouverture et avis d'enquêtes publiques
- Autorisation de pénétrer sur les propriétés privées : arrêtés autorisant à pénétrer sur les propriétés privées pris en application de la loi du 29 décembre 1892
- Éducation routière :  
Contrats de labellisation et certificat de conformité dans le cadre du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »  
Plan de contrôle départemental des centres de sensibilisation à la sécurité routière  
Actes administratifs relatifs à la gestion des places d'examens
- Chemins de fer : alignement des constructions sur les terrains riverains
- Documents d'urbanisme : arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités
- Dossiers de subvention pour les projets d'investissements, sur les chapitres relevant des programmes suivants : Infrastructures et service de Transports (IST) et Paysages, eau et biodiversité (PEB)

**Article 4 –** En cas d'absence ou d'empêchement de M Yannick PASTOUREAU, délégation de signature est accordée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service, à leurs adjoints, aux chefs de bureau et à certains agents pour les domaines définis en annexe 1.

**ARTICLE 5 –** Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

**ARTICLE 6 -** Madame la secrétaire générale de la préfecture et monsieur le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 03 juillet

Le préfet,

**Signé**

Maurice BARATE

#### **Voies et délais de Recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

**Annexe 1 à l'arrêté accordant délégation de signature à Monsieur Eric DALUZ, directeur départemental et à certains agents de la direction départementale des territoires du Cher**

**Domaines concernant la délégation de signature accordée aux chefs de service, à leurs adjoints, aux chefs de bureau et à certains agents nommés ci-dessous (article 4) :**

**I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

A / Gestion de personnel (chacun pour les agents de son service ou de son bureau)

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>I.A.1</b> Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail	<p>Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)</p> <p>Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)</p> <p>Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)</p> <p>Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)</p> <p>Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)</p>	<p>Olivier LEMAITRE, Adjoint au chef du SAT</p> <p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p> <p>Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR</p>
<b>I.A.5</b> Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps,		
<b>I.A.6</b> Octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical		
<b>I.A.8</b> Autorisations de déplacement (ordres de mission)		
<b>I.A.15</b> Octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie		

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	
<b>I.A.1</b> Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail	<p>Frédérique GALIBOURG, Delphine GIRAUDET, Claire GOBLET, Muriel ISAFFO, Claire LELIÈVRE, Katia MOROT, Caroline PURIÈRE, Gérald RACLIN,</p>	<p>Agnès-Cliff RALAINOA, Lise RENAULT, Sylvie ROBE, Patricia ROUET, Béatrice SAISON, Sophie SAILLARD, Christophe VIN-DATICHE, Nathalie ZANUTTINI.</p>
<b>A.5</b> Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps,		
<b>I.A.15</b> Octroi au personnel non titulaire des congés administratifs		

D/ Défense et sécurité

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>
<b>I.D.1</b> Avis de recensement des entreprises pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile,	<p>Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)</p>
<b>I.D.2</b> Avis de radiation des entreprises recensées pour les besoins de la défense et les opérations de sécurité civile.	

F / Autorité environnementale

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
I.F.1 Saisie de l'autorité environnementale,	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)	Olivier LEMAITRE, Adjoint au chef du SAT Katia MOROT, Chef du bureau droit des sols et publicité  Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER  Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
I.F.2 Notification de l'avis de l'autorité environnementale au pétitionnaire,	Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (MAT)  Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	
I.F.3 Contribution des services pour la rédaction de l'avis de l'autorité environnementale.	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	

G / Participation du public

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
I.G.3 Tout courrier relatif à l'organisation des enquêtes publiques	Frédérique GALIBOURG, Chef de la mission Appui au pilotage, juridique et communication	
I.G.4 Tous actes relatifs à la procédure de participation du public prévues aux articles L123-19 et L123-19-1 à L123-19-7 et R123-46-1 du Code de l'environnement.	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER

**II – ROUTES, TRANSPORTS ET CIRCULATION ROUTIÈRE**

A / Exploitation de la route et police de la circulation

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
II.A.1 Réglementation permanente de la police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation,	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière
II.A.2 Réglementation temporaire de la police de la circulation sur les routes départementales classées à grande circulation à l'occasion de chantier, manifestation ou événements imprévisibles,		Gilles DURAND Adjoint au chef du bureau sécurité routière
II.A.3 Réglementation de la circulation sur les ponts des routes départementales classées à grande circulation,		Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière



<b>II.A.4</b> Utilisation de pneumatiques à crampons pour les véhicules de plus de 3,5 T (véhicules d'intervention, de secours assurant des transports de première nécessité) / Utilisation de pneumatiques à crampons en dehors de la période fixée par arrêté ministériel,	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière
<b>II.A.5</b> Transports exceptionnels : avis et autorisation individuelle de circulation,		Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière
<b>II.A.6</b> Autorisation de circulation des véhicules de transport de marchandises de PTAC supérieur à 7,5 T pendant les périodes d'interdiction,		Gilles DURAND Adjoint au chef du bureau sécurité routière
<b>II.A.7</b> Réglementation de la circulation sur le réseau autoroutier concédé.		Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière

#### B / Réglementation des transports

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>II.B.1</b> Arrêtés de circulation des petits trains routiers,	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière
<b>II.B.2</b> Délivrance des récépissés de déclaration de transport de déchets par route.		Gilles DURAND Adjoint au chef du bureau sécurité routière

#### C / Éducation routière

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>
<b>II.C.4</b> Courriers de procédures contradictoires pouvant aboutir à un retrait des examens théoriques et/ou pratiques du permis de conduire	Nathalie ZANUTTINI, Chef du bureau de l'éducation routière

### III – HABITAT

#### A / Prêt d'accèsion à la propriété (PAP)

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>III.A.1</b> Autorisation de location d'un logement financé par un PAP et ne pouvant pas être occupé pour des raisons familiales ou professionnelles.	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	Eva BOURILLON, Chef du bureau logement

#### B / Logement Social

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>III.B.1</b> Convention entre l'État et les bailleurs de logements sociaux, publics et privés,	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	Eva BOURILLON, Chef du bureau logement

<b>III.B.2</b> Décisions de subvention pour acquisition foncière et remboursement	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	Eva BOURILLON, Chef du bureau logement
<b>III.B.3</b> Fiche de fin d'opération pour l'acquisition amélioration et la construction de logements locatifs aidés,		
<b>III.B.4</b> Décisions de dérogations pour début de travaux antérieur à la décision d'octroi de subvention, pour les opérations d'amélioration des logements locatifs sociaux prévues dans le cadre de la programmation annuelle,		
<b>III.B.5</b> Décisions de vente et de changement d'usage de logements HLM,		
<b>III.B.6</b> Prise en considération des dossiers d'intention de démolir, autorisation de démolir des logements locatifs sociaux.		

C / Politique de la Ville

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>III.C.1</b> Notification des arrêtés préfectoraux attributifs de subventions.	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	

D / Changement d'affectation

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>III.D.1</b> Autorisation de changement d'affectation	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	

E / Accessibilité et établissements recevant du public (ERP)

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>III.E.1</b> Convocation aux réunions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'accessibilité, sous-commission accessibilité,	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	Muriel ISAFFO, Chef du bureau bâtiment  Didier ARNOLD * Sylvia CHAMBON *  * sauf III.E.2 et décisions
<b>III.E.2</b> Transmission des documents administratifs,		
<b>III.E.3</b> Approbation des procès-verbaux sur études des dossiers,		
<b>III.E.4</b> Approbation des procès-verbaux suite aux visites de réception,		
<b>III.E.5</b> Dérogations aux règles d'accessibilité : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions,		

<b>III.E.6</b> Autorisation de travaux relatifs aux ERP: accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions,	Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)	Muriel ISAFFO, Chef du bureau bâtiment  Didier ARNOLD * Sylvia CHAMBON *  * sauf III.E.2 et décisions
<b>III.E.7</b> Agendas d'accessibilité programmée : accusés de réception, notifications de dossiers incomplets et de délais, décisions, prorogations des délais de dépôt et d'exécution.		

#### **IV - URBANISME ET PLANIFICATION**

A / Droit des Sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme

<b>Matières</b>	<b>Déléataires</b>	<b>Autres déléataires en cas d'absence ou d'empêchement</b>	
<b>IV.A.1</b> Décisions relatives aux déclarations préalables et permis de démolir sauf avis divergent entre le maire et le responsable de l'État chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme,	Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)	Olivier LEMAITRE, adjoint au chef du SAT	
<b>IV.A.2</b> Consultations nécessaires à l'instruction des demandes d'actes et d'autorisations d'urbanisme		Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT  Katia MOROT, Chef du bureau droit des sols et publicité	
<b>IV.A.3</b> Notification au pétitionnaire de la modification du délai d'instruction (articles R 423-42 à R 423-45 du Code de l'urbanisme)			
<b>IV.A.4</b> Notification au pétitionnaire de la liste des pièces manquantes (article R 423-38 du code de l'urbanisme),			
<b>IV.A.5</b> Décisions relatives aux autorisations de différer les travaux ou de vendre les lots ou la location des lots avant exécution de tout ou partie des travaux prescrits (pour les permis d'aménager),			
<b>IV.A.6</b> Certificats pour non opposition à déclaration préalable et en cas de permis tacite			
<b>IV.A.7</b> Avis conformes relevant des articles L 422-5 et L 422-6 du Code de l'urbanisme.			
<b>IV.A.8</b> Décisions relatives aux demandes de modification de permis de construire ou d'aménager délivré en cours de validité			
<b>IV.A.9</b> Décisions de prorogation et de transfert des actes et autorisations d'urbanisme			
<b>IV.A.10</b> Décisions de retrait à la demande du pétitionnaire			
<b>IV.A.11</b> Certificats d'urbanisme : lettre informant le pétitionnaire que son CU ne peut être instruit en cas de dossier non complet			

B / Contrôle de la conformité des travaux

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>IV.B.1</b> Lettre d'information au pétitionnaire préalable au récolement (art R462-8 CU)	Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)	Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT
<b>IV.B.2</b> Mise en demeure de déposer un modificatif ou de se mettre en conformité avec l'autorisation (art R462-9 du Code de l'urbanisme),		
<b>IV.B.3</b> Attestation certifiant que la conformité des travaux avec l'autorisation n'a pas été contestée (art R462-10 du Code de l'urbanisme).		

C/ Documents de planification

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>IV.C.1</b> Lettre de consultation des services de l'État associés dans le cadre des porter à connaissance et pour les avis nécessaires à l'élaboration ou à la révision des PLU, des SCOT, des cartes communales ou des RLPI,	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)  Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)	Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT
<b>IV.C.3</b> Élections des élus communaux membres de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme (articles L132-14, R132-10 et R132-11 du Code de l'urbanisme),	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)	
<b>IV.C.4</b> Convocation de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme pour l'élection d'un président et d'un vice-président (article R132-14 du Code de l'urbanisme).		

D / Droit de préemption dans les zones d'aménagement différé

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>IV.D.1</b> Attestation précisant que le bien est situé ou non à l'intérieur du périmètre d'une zone d'aménagement différé.	Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)	Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT

E/ Archéologie préventive

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>IV.E.1</b> Tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du Code de l'urbanisme constituent le fait générateur.	Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)	Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT  Katia MOROT, Chef du bureau droit des sols et publicité

F / Commission

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<p><b>IV.F.1</b> commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions.</p>	<p>Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)</p>	

**V – PUBLICITÉ**

A / Pour les communes ne disposant pas d'un règlement local de publicité (RLP) :

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<p><b>V.A.1</b> Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction des déclarations préalables (R581-6 à 8 du code de l'environnement).</p>	<p>Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)</p>	<p>Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT</p> <p>Katia MOROT, Chef du bureau droit des sols et publicité</p>
<p><b>V.A.2</b> Avis de réception, courriers relatifs à l'instruction, consultation, courriers de transmission de la décision au maire, décision, notification des autorisations préalables (R581-9 à 13 du Code de l'environnement).</p>		
<p><b>V.A.3</b> Courriers, décisions, arrêtés liés à l'amende préfectorale.</p>		
<p><b>V.A.4</b> Lettre contradictoire,</p>		
<p><b>V.A.5</b> Arrêté de mise en demeure, courrier de notification,</p>		
<p><b>V.A.6</b> Courriers d'information au maire,</p>		
<p><b>V.A.7</b> Transmission au procureur,</p>		
<p><b>V.A.8</b> Tout courrier concernant l'exécution d'office,</p>		
<p><b>V.A.9</b> Tout courrier concernant l'astreinte administrative.</p>		

B / Pour les communes disposant d'un règlement local de publicité (RLP) :

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<p><b>V.B.1</b> Lettre de constat de carence du maire.</p>	<p>Christophe SOULIER, Chef du service accompagnement des territoires (SAT)</p>	<p>Olivier LEMAITRE adjoint au chef du SAT</p> <p>Katia MOROT, Chef du bureau droit des sols et publicité</p>

## VI - ÉCONOMIE AGRICOLE

### A / Modernisation des exploitations

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<p><b>VI.A.1</b> Aides à l'installation aux jeunes agriculteurs,</p> <p><b>VI.A.2</b> Prêts bonifiés aux investissements,</p> <p><b>VI.A.3</b> Aides aux investissements productifs : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE), plan végétal environnement (PVE), plan performance énergétique (PPE) et plan de modernisation des bâtiments d'exploitation (PMBE),</p> <p><b>VI.A.4</b> Aides aux investissements non productifs : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCE), dessertes forestières et anticipation des risques,</p> <p><b>VI.A.5</b> Aides du programme pour l'installation des jeunes en agriculture et le développement des initiatives locales (PIDIL) et application départementale du programme régional pour l'accompagnement à l'installation et à la transmission des jeunes en agriculture (AITA),</p> <p><b>VI.A.6</b> Dispositif d'accompagnement des coopératives d'utilisation de matériel agricole.</p>	<p>Olivia GILLET            Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)</p>	<p>Albert MILESI,            Adjoint au chef du SEADR</p> <p>Patricia ROUET,            Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité</p>

### B / Amélioration des structures agricoles

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<p><b>VI.B.1</b> Contrôle des structures agricoles,</p> <p><b>VI.B.2</b> Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC),</p> <p><b>VI.B.3</b> Plan de cession progressive d'exploitation,</p> <p><b>VI.B.4</b> Dispositif de soutien en faveur des exploitations agricoles en difficulté (agriculteurs en difficulté),</p> <p><b>VI.B.5</b> Cumul temporaire d'activité agricole et de pension de retraite,</p> <p><b>VI.B.6</b> Ré-insertion professionnelle.</p> <p><b>VI.B.7</b> Valeurs locatives des baux ruraux</p> <p><b>VI.B.8</b> Prévention du mal-être agricole</p>	<p>Olivia GILLET            Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)</p>	<p>Albert MILESI,            Adjoint au chef du SEADR</p> <p>Patricia ROUET,            Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité</p>

### C / Maîtrise de la production

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<p><b>VI.C.1</b> Aides de la Politique Agricole Commune 2014-2022 et 2023-2027</p> <p><b>VI.C.2</b> Conditionnalité des aides,</p>	<p>Olivia GILLET            Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)</p>	<p>Albert MILESI,            Adjoint au chef du SEADR            Claire LELIEVRE            Chef du BSDAE</p>

<b>VI.C.3</b> Répartition des références de production ou des droits à aides,	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
<b>VI.C.4</b> Aides couplées animales et végétales,		Claire LELIEVRE Chef du bureau soutiens directs et agro-environnementaux
<b>VI.C.5</b> Aides découplées,		
<b>VI.C.6</b> Notification du taux de réduction des aides compensatoires et des sanctions consécutives aux contrôles.		

D / Autres aides

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VI.D.1</b> Calamités agricoles,	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
<b>VI.D.2</b> Octroi conjoncturel d'aides individuelles directes au revenu ou à l'investissement,		Patricia ROUET, Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité
<b>VI.D.3</b> Aides relevant du règlement de minimis.		

E / Publication des bans des vendanges.

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VI.E.1</b> Arrêté préfectoral fixant la date de début de la récolte par appellation.	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR  Claire LELIEVRE, chef du bureau soutiens directs et agro-environnementaux

F / Commission et comités administratifs

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VI.F.1</b> commission départementale d'orientation agricole (CDOA) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décision	Olivia GILLET, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR
<b>VI.F.2</b> commission consultative paritaire des baux ruraux (CCPBR) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions		Patricia ROUET, Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité

G / Coordination des contrôles en agriculture

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VI.G.1</b> Tous les actes, avis et suivis relatifs à la coordination des contrôles en agriculture	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

H / Compensation collective agricole

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>VI.H.1</b> Tous les actes, avis et suivis relatifs à la mise en œuvre du dispositif d'étude préalable et de compensation collective agricole.	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

**VII – DÉVELOPPEMENT RURAL**

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>VII.A.1</b> Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)	Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR  Patricia ROUET, Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité
<b>VII.A.2</b> Gestion et restauration des sites Natura 2000,		
<b>VII.A.3</b> Création et modernisation d'hébergement touristique,		
<b>VII.A.4</b> Programme LEADER,		
<b>VII.A.5</b> Ecophyto,		
<b>VII.A.6</b> Aides à l'agriculture biologique,		
<b>VII.A.7</b> Mesures agro-environnementales		
<b>VII.A.8</b> Dispositifs de protection des troupeaux contre la prédation et investissements liés à la protection des exploitations contre la prédation		

**VIII - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES, PROTECTION DE LA NATURE.**

A / Forêts

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>VIII.A.1</b> Autorisation de coupes [...]	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)  Olivia GILLET Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR) *  * pour la matière VIII.A.6 uniquement	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER  Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature  Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR*  Patricia ROUET, Chef du bureau valorisation territoriale et compétitivité * * pour la matière VIII.A.6 uniquement
<b>VIII.A.2</b> Copies exécutoires des contrats de prêts du Fond Forestier National (FFN) et actes de mainlevée de garantie hypothécaire afférents à ces contrats,		
<b>VIII.A.3</b> Avenants aux contrats de prêts en numéraire du FFN,		
<b>VIII.A.4</b> Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du FFN et décision modificative de la surface boisée objet de ce prêt,		
<b>VIII.A.5</b> Dérogations pour le logement des récoltes ou le stockage des pailles (art. R131-2 du code forestier - art. 13,14 et 15 de l'arrêté préfectoral n°2012-1-1272 du 24 octobre 2012 relatif à la prévention des incendies),		
<b>VIII.A.6</b> Décisions en matière d'investissement forestier,		



<p><b>VIII.A.7</b> Décisions en matière de défrichement (art. L.214-13 à L.214-14 ; L.341-1 à L.341-10 ; L.342-1 ; R.214-30 et R.214-31 ; R.341-1 à R.341-8 du code Forestier),</p>	<p>Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)</p>	<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p> <p>Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature</p>
<p><b>VIII.A.8</b> Décisions en matière d'application du régime forestier (art. L.214-3, L.214-4 ; R.214-1 à R.214-9 du code forestier),</p>		
<p><b>VIII.A.9</b> Décisions en matière de regroupement de la propriété et de la gestion forestière : autorisation à un groupement forestier d'inclure parmi les immeubles qu'il possède, leurs accessoires ou dépendances inséparables destinés à la réalisation de son objet social ainsi que les terrains à vocation pastorale nécessaires pour cantonner la pratique du pâturage hors des parties boisées justifiant d'une mise en défense ou des terrains à boiser du groupement. (art. L331-6 et R331-2 du Code forestier).</p>		

B / Chasse

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement	
<p><b>VIII.B.1</b> Certificats de capacité pour l'élevage, la vente et le transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (art. R413-25 à R413-27 du CE),</p>	<p>Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)</p>	<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p> <p>Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature</p>	
<p><b>VIII.B.2</b> Autorisation d'ouverture et retrait d'autorisation des établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (tous gibiers confondus) soumis à autorisation (art. L413-1 à L413-5 et R413-28 à R413-39 du CE)</p>			
<p><b>VIII.B.3</b> Décisions relatives aux établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier pour lesquelles la chasse est autorisée (tous gibiers confondus) soumis à déclaration (art. L413-1 à L413-5 / R413-40 à R413-41 CE)</p>			
<p><b>VIII.B.4</b> Décisions en matière de manifestations, d'entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse (arrêté du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours ou épreuves de chiens de chasse),</p>			
<p><b>VIII.B.5</b> Arrêtés relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Cher (art. L424-2 et suivants et R424-1 et suivants du CE)</p>			<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p>
<p><b>VIII.B.6</b> Récépissé de déclaration de chasse commerciale (art. L424-3 et R424-13-1 à R424-13-4 du CE),</p>			<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature</p>
<p><b>VIII.B.7</b> Arrêtés relatifs à la suspension de l'exercice de la chasse en cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier (art. R424-3 du CE),</p>			<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p>

<b>VIII.B.8</b> Décisions relatives à la recherche et à la poursuite du gibier à l'aide de sources lumineuses pour les comptages et captures à des fins scientifiques ou de repeuplement (art. 11 bis de l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié),	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>VIII.B.9</b> Attestation de conformité de meute (arrêté ministériel du 18 mars 1982 modifié),		Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature
<b>VIII.B.10</b> Décisions relatives à l'introduction et au prélèvement de gibier dans le milieu naturel(art. L424- 8-R424-11 du CE)		
<b>VIII.B.11</b> Décisions relatives à l'application du plan de chasse (art L425-6 à L425-13 et art. R425-1-1 à R425-13 du CE),		
<b>VIII.B.12</b> Arrêtés fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux classés nuisibles dans le département du Cher (art. L425-2, R427-6, R427-13 à R427-18 et R427-25 du CE),		Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>VIII.B.13</b> Arrêtés relatifs à la nomination des lieutenants de louveterie (art. L427-1 et R427-1 à R427-3 du CE),		
<b>VIII.B.14</b> Décisions relatives de l'organisation de battues administratives et de chasses particulières (Art. L427-4 à L427-7 du code de l'environnement et R427-1 à R427-4 du CE),		Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>VIII.B.15</b> Décisions relatives à la destruction de sangliers au comportement ou à l'aspect anormal, par les lieutenants de louveterie (art. R427-1-R427-4 du CE),		Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature
<b>VIII.B.16</b> Arrêtés définissant les secteurs dans lesquels la présence de la loutre et du castor d'Eurasie est avérée (arrêté du 02/09/2016),		Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>VIII.B.17</b> Décisions individuelles relatives à la destruction à tir des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (arrêté ministériel et arrêté préfectoral annuel pris pour l'application de l'article R427-6 du CE et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts),		Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>VIII.B.18</b> Décisions relatives à la destruction des animaux nuisibles par utilisation d'oiseaux de chasse au vol (art. R427-25 du CE),	Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature	
<b>VIII.B.19</b> Décisions d'agrément des piégeurs et de suspension de celui-ci (art. R427-16 du CE et arrêté ministériel du 29 janvier 2007).		

C / Pêche et gestion des ressources piscicoles

<b>Matières</b>	<b>Délégués</b>	<b>Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement</b>
<b>VIII.C.1</b> Arrêtés relatifs à l'organisation de la pêche dans le département du Cher (art. L431-1 à L431-5, L435-1, L436-1 à L436-12, R436-6 à R436-42, R436-44 à R436-46, R436-55 à R436-79, D436-79-1 du CE),	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER

<b>VIII.C.2</b> Décisions relatives à la création de réserves temporaires de pêche d'une durée minimale d'une année et maximale de 5 ans en vue de la protection du poisson (art. R436-73 et R436-74 du CE),	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET Adjointe au chef du SER  Sophie SAILLARD, Chargée de mission politiques de l'eau  Lise RENAULT, Chef du bureau ressources en eau et milieux aquatiques
<b>VIII.C.3</b> Décisions relatives au concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie (art. R436-22 du CE),		
<b>VIII.C.4</b> Décisions relatives à l'introduction de spécimens d'espèces de poissons non représentées (art. L432-10 et R432-6 à R432-7 du CE),		
<b>VIII.C.5</b> Décisions relatives à l'évacuation et au transport des poissons en cas d'abaissement artificiel du niveau des eaux (Art. R436-12 du CE),		
<b>VIII.C.6</b> Accusé de réception des déclarations prévues à l'article L431-8 du CE ; délivrance ou refus de délivrance de certificat attestant la validité des droits prévus à l'article L431-7 du CE ; arrêté constatant le changement de titulaire d'une autorisation ou d'une concession administrative au sens de l'article L431-7 (3°) du CE.		
<b>VIII.C.7</b> Décisions relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées de pêche et de pisciculture (art. R.434-27 du CE) et celles relatives à l'agrément de l'élection du président et du trésorier de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (Art. R.434-33 du CE),		
<b>VIII.C.8</b> Décisions exceptionnelles relatives à la capture et au transport du poisson (art. L436-9 du CE),		
<b>VIII.C.9</b> Décisions relatives aux techniques de pêche et captures autorisées (art. R436-21 et R436-23 du CE),		
<b>VIII.C.10</b> Décisions relatives à la pêche de carpe à toute heure (art. R436-14 du CE),		
<b>VIII.C.11</b> Décisions relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche (art. R436-8 et R.436-32 du CE),		

D / Eau et milieux aquatiques

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VIII.D.1</b> Instauration de la servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux,	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER  Sophie SAILLARD, Chargée de mission politiques de l'eau  Lise RENAULT, Chef du bureau ressources en eau et milieux aquatiques

<p><b>VIII.D.2</b> Arrêtés temporaires réglementant l'usage de l'eau (art. L211-3 du Code de l'environnement),</p>		<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p>
<p><b>VIII.D.3</b> Traitement des demandes de dérogation aux mesures de restriction de l'usage de l'eau (art R211-66 du Code de l'environnement)</p>		<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p> <p>Lise RENAULT, Chef du bureau ressources en eau et milieux aquatiques</p>
<p><b>VIII.D.4</b> Tous les actes relatifs à la procédure d'autorisation prévue aux articles L214-1 à L214-6, R214-6 à R214-31-5 et R214-41 à R214-56 du Code de l'environnement, à l'exception des arrêtés d'autorisation, des arrêtés complémentaires et des arrêtés renouvelant l'autorisation,</p>		<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p> <p>Sophie SAILLARD, Chargée de mission politiques de l'eau</p> <p>Lise RENAULT, Chef du bureau ressources en eau et milieux aquatiques</p>
<p><b>VIII.D.5</b> Tous les actes relatifs aux droits fondés en titre ayant fait l'objet, ou non, d'une autorisation (arrêté constatant la perte d'un droit fondé en titre, arrêté abrogeant une autorisation ou un droit fondé en titre et demandant la remise en état du site, arrêté fixant les prescriptions applicables à la remise en service d'une installation fondée en titre ou autorisée avant 1919 pour une puissance maximale brute inférieure à 150 kW...) au titre des articles L.211-1, L.214-1 à L.214-6, L.215-10 et R.214-18-1 du code de l'environnement),</p>	<p>Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)</p>	<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p>
<p><b>VIII.D.6</b> Tous les actes relatifs à la procédure d'autorisation environnementale prévue aux articles L181-1 à L181-32 et R181-1 à R181-57 du Code de l'environnement, à l'exception des arrêtés d'autorisation, des arrêtés complémentaires et des arrêtés renouvelant l'autorisation environnementale,</p>		
<p><b>VIII.D.7</b> Tous les actes relatifs à la procédure de déclaration prévus aux articles L214-1 à L214-6 et R214-32 à R214-56 du CE,</p>		<p>Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER</p> <p>Sophie SAILLARD, Chargée de mission politiques de l'eau</p>
<p><b>VIII.D.8</b> Tous les actes relatifs à la procédure d'opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes prévues aux articles L 211-7 et R214-88 à R214-103 du Code de l'environnement,</p>		<p>Lise RENAULT, Chef du bureau ressources en eau et milieux aquatiques</p>
<p><b>VIII.D.9</b> Arrêtés portant agrément des personnes effectuant les vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des systèmes d'assainissement non collectifs.</p>		

## E / Protection de la nature

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VIII.E.1</b> Décisions relatives à la détention, au transport et à l'utilisation d'oiseaux pour la chasse au vol (Arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques),	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER  Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature
<b>VIII.E.2</b> Décisions relatives à la destruction du Grand cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> ) (art. L411-1, L411-2, et R411-1 à R411-14 du code de l'environnement),		
<b>VIII.E.3</b> Décisions relatives à l'arrachage de bulbes (art. L412-1 et R412-1 à R412-4 du Code de l'environnement),		
<b>VIII.E.4</b> Décisions en matière de chartes et de contrats Natura 2000 (art. L414-3 et R414-13 à R414-17 du Code de l'environnement),		
<b>VIII.E.5</b> Autorisations exceptionnelles de prélèvement, destruction, capture, transport, utilisation de végétaux ou d'animaux d'espèces protégées, à des fins scientifiques ou autres, et autorisation de naturalisation ou d'exposition d'animaux naturalisés appartenant à des espèces protégées (art. L411-1 et L411-2 et R411-6 à R411-16 du code de l'environnement),		
<b>VIII.E.6</b> Décisions relatives à la destruction des espèces exotiques envahissantes, en application des articles L411- 8 et suivants du code de l'environnement, ainsi que des articles R411-46 et R411-47 du même code,		
<b>VIII.E.7</b> Tous les actes relatifs à la procédure d'agrément et d'habilitation des associations de protection de l'environnement prévue aux articles L141-1 à L141-3 et R141-1 à R141-20 et R141-21 à R141-26 du code de l'environnement.		
<b>VIII.E.8</b> - Décisions d'indemnités ou de refus d'indemnité en application de l'arrêté du 9 juillet 2019 pris pour l'application du décret n° 2019-722 du 9 juillet 2019 relatif à l'indemnité des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx.		

## F / Police de l'environnement

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VIII.F.1</b> Arrêtés de mise en demeure et sanctions administratives en découlant, au titre des articles L162-14 et R162-2 du code de l'environnement, ainsi que des articles L171-7 et suivants du même code,	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>VIII.F.2</b> Proposition de transaction pénale en matière de police de la pêche et de l'eau (art. L173-12 et R173-1 à 4 du Code de l'environnement),		

15/17

G/ Commissions

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>VIII.G.1</b> Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER  Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature
<b>VIII.G.2</b> Commission départementale des sites et paysages (CDNPS) : ordre du jour et convocations aux réunions, avis rendus, compte-rendus et relevés de décisions.	Christophe SCHAUER, Chef du service connaissance, aménagement, planification, sécurité par intérim (SCAPS)	

**IX - GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

Matières	Délégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>IX.1</b> Actes d'administration du domaine public,	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>IX.2</b> Autorisations d'occupation temporaire (articles R2122-1 à 8 du Code général de la propriété des personnes publiques),		
<b>IX.3</b> Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires (article L2124-8 du Code général de la propriété des personnes publiques),		
<b>IX.4</b> Actes de délimitations du domaine public fluvial,		
<b>IX.5</b> Autorisations ou refus d'extraction de matériaux dans le lit des cours d'eau du domaine public fluvial,		
<b>IX.6</b> Décisions relatives à tous travaux en zones submersibles.		

**X - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE**

Matières	Subdélégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>X.1</b> Délivrance des arrêtés de police de la navigation intérieure sur les fleuves, rivières, canaux, lacs retenues et étangs d'eau douce, régie par le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié,	Frédérique VIDALIE, Chef du service environnement et risques (SER)	Lucie ARNAUDET, Adjointe au chef du SER
<b>X.2</b> Délivrance des arrêtés de police de la navigation dans le cadre de la navigation de plaisance, des activités sportives et touristiques sur les eaux intérieures ainsi que sur le plan d'eau du Val d'Auron.		Delphine GIRAUDET Chef du bureau prévention des risques

## XI - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Matières	Subdélégués	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
<b>XI.A.1</b> Accusé de réception,	<p style="text-align: center;">Mickaël DURAND Chef du service Habitat (SH)</p> <p style="text-align: center;">pour les dossiers relevant des programmes UTAH</p>	
<b>XI.A.2</b> Demande de pièces complémentaires,		
<b>XI.A.3</b> Autorisation de commencer l'exécution du projet,		
<b>XI.A.4</b> Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention après accusé de réception,		
<b>XI.A.5</b> Déclaration du caractère complet d'un dossier de demande de subvention sans accusé de réception,		
<b>XI.A.6</b> Décision de surseoir au rejet implicite,		
<b>XI.A.7</b> Notification de la décision attribuant les subventions,		
<b>XI.A.8</b> Décision de prorogation du délai de commencement d'exécution du projet,		
<b>XI.A.9</b> Absence d'information concernant le commencement d'exécution d'un projet,		
<b>XI.A.10</b> Rappel de la date limite de réalisation d'un projet,		
<b>XI.A.11</b> Décision de prorogation du délai d'exécution d'un projet.		
<b>XI.B.1</b> Décisions attributives de subventions relatives aux aides à la pierre (PALULOS, PLUS, PLAI).		
<b>XI.B.2</b> Décisions d'agrément concernant PSLA, PLS, PLI.		